

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 22 février 2008
(convocation du 11 février 2008)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Février Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPÉ Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, Mme BURGUIERE Karine, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, Mme DENON-BIROT Marie-Nelly, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NABET Brigitte, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. MARTIN Hugues (à cpter de 11 h 10)
M. FLORIAN Nicolas à M. DUPRAT Christophe
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle (jusqu'à 9 h 50)
M. BELIN Bernard à M. ANZIANI Alain (jusqu'à 9 h 50)
M. BANNEL Jean-Didier à M. CASTEX Régis
M. BELLOC Alain à M. CASTEL Lucien
M. BENOIT J. Jacques à M MOULINIER Maxime (jusqu'à 10 h 00)
Mme. BRUNET Françoise à M. BANAYAN Alexis
M. CARTI Michel à M. HOUDEBERT Henri
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia

M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MANSENCAL Alain à M. JUNCA Bernard
M. MILLET Thierry à M. NEUVILLE Michel
M. PETIT Alain à Mme. DARCHE Michelle
M. POIGNONEC Michel à M. SOUBIRAN Claude
M. PONS Henri à M. SIMON Patrick
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine
M. TAVART Jean-Michel à M. BAUDRY Claude
Mme. VIGNE Elisabeth à M. MERCHERZ Jean

EXCUSE :

M. CANIVENC

LA SÉANCE EST OUVERTE

**Exercice 2008 - Fiscalité directe - Fixation des taux de la taxe professionnelle
unique - Adoption.**

Monsieur HOUDEBERT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le vote du taux de la taxe professionnelle doit intervenir avant le 31 mars de l'exercice auquel il s'applique et de façon dérogatoire avant le 15 avril lorsque les données, permettant de fonder la décision, n'ont pas été fournies à temps par les services de l'Etat. Selon les informations aujourd'hui disponibles, c'est le cas de figure qui se profile, de plus, compte tenu du renouvellement électoral, le conseil de Communauté ne pourra pas avoir connaissance en temps voulu des bases prévisionnelles de la taxe professionnelle pour 2008.

Dans le projet de budget primitif pour 2008, il a été prévu que le produit de la taxe professionnelle atteindrait 320 189 470 €, avant prélèvement en faveur du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP). Ce produit découle de l'évolution attendue des bases (+ 3 % par rapport à 2007). Le montant anticipé du prélèvement opéré en faveur du FDPTP est de 7 540 000 €.

Ces prévisions ont été arrêtées en tenant compte d'un taux de taxe professionnelle inchangé de 25,52 %, étant précisé que ce niveau ne pourrait être obligatoirement diminué même si les taux moyens pondérés des impôts ménages se révélaient en baisse, ce qui, au vu des éléments disponibles à ce jour, ne semble pas devoir être le cas.

Cette perspective de maintien du taux est étayée par le principe de modération de la pression fiscale sur les entreprises qui a été retenu dans le cadre de l'élaboration du budget 2008.

En conséquence, le taux de la taxe professionnelle pourrait être maintenu à 25,52 % pour l'année 2008, soit inchangé, pour sa fraction communautaire, depuis 1997.

S'il s'avérait que l'évolution des taux moyens pondérés de l'impôt ménage ou de la taxe d'habitation des communes était positive, la possibilité de majoration de taux prévue par la loi pourrait être reportée sur les trois exercices futurs.

Compte tenu des ces éléments, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis de bien vouloir :

- **FIXER** le taux de la taxe professionnelle, pour l'année 2008, à 25,52 %.
- **DECIDER** de reporter l'intégralité de la possibilité de majoration de taux de taxe professionnelle qui pourrait intervenir dans les conditions prévues par l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe Communistes et apparenté vote contre

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 février 2008,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
3 MARS 2008**

PUBLIÉ LE : 3 MARS 2008

M. HENRI HOUDEBERT